



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet des Alpes-Maritimes
Direction des relations avec les collectivités
locales
Bureau des affaires juridiques et de la légalité
CADAM
A l'attention de Mme Roussel Véronique
06286 Nice Cedex 3

Nice, le 19 DEC. 2010

Monsieur le Préfet,

La Métropole Nice Côte d'Azur est en charge du foncier sur l'ensemble des équipements de lutte dont les citernes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), suite au décret n°2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ainsi, sur la commune de La Gaude, il a été constaté une absence d'un point d'eau opérant, dédié à l'approvisionnement des hélicoptères bombardiers d'eau.

Toutefois, il demeure au chemin du Tacon une infrastructure DFCI réalisée par les services de l'Etat à partir des années 1970. Celle-ci est composée de trois citernes disposées en pourtour d'une aire artificielle pouvant être utilisées pour l'atterrissage des hélicoptères bombardiers d'eau. Cet équipement est situé à l'intérieur d'une propriété privée non bâtie et non clôturée.

Ces citernes ne sont plus utilisées en raison de l'interdiction du propriétaire de laisser accéder au site les services de prévention et de lutte contre les incendies. Ces citernes sont devenues inexploitable du fait de leur non étanchéité.

C'est pourquoi, je sollicite de votre part, dans le cadre des articles L.134-2 et R.134-2 du nouveau code forestier, l'ouverture d'une enquête publique en vue de la prise d'un arrêté de création d'une servitude de passage et d'aménagement des infrastructures de Défense des Forêts Contre l'Incendie sur le fond servant sis sur la commune de la Gaude, chemin du Tacon, cadastré section BL n°8 au profit de la Métropole.

Réf: 978338

Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Générale Adjointe des Ressources Financières, Immobilières et Foncières

Direction du foncier - 06364 NICE CEDEX 4

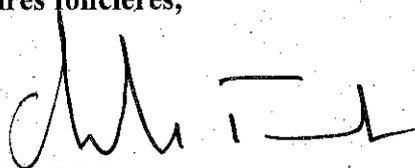
Tél. : 04.89.98.19.40 - Télécopie : 04.97.13.32.02

sandrine.letierce@nicecotedazur.org

A cet effet, vous trouverez ci-joint la délibération du bureau métropolitain du 19 novembre 2018 ainsi que cinq dossiers d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Président,
Le Conseiller métropolitain délégué
aux Affaires foncières,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian TORDO', with a stylized flourish at the end.

Christian TORDO

PJ : 5